



*Vivre sans dépendances*  
**ACTIONS ADDICTIONS**  
Fonds de dotation

Paris, le 10/11/2015

## **Loi de santé et publicité pour l'alcool en Commission des affaires sociales ces 9 et 10 Novembre**

Une Tribune de médecins et chercheurs en addictologie alerte l'opinion publique:

### **Comment la loi de santé discutée aujourd'hui, pourrait bien créer les malades de demain !**

**Un amendement déterminant pour la santé publique, et notamment celle de nos jeunes, a été examiné hier dans le cadre de la loi de santé en Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale qui l'a rejeté.**

Adoptée en 1991, la loi Evin avait un objectif clair : protéger la santé des jeunes et des plus fragiles et un principe courageux et indéniablement efficace: autoriser la publicité mais l'encadrer plutôt que la prohiber. Dans sa forme actuelle, la loi n'interdit en rien de promouvoir l'œnotourisme et l'œnojournisme, miroir de notre Art de vivre hexagonal.

Il faut toutefois le considérer, la loi Evin n'a cessé, depuis sa promulgation, de rétrécir comme peau de chagrin, détricotée au fil des circonstances, pour finir par être largement vidée de son sens et de son effet par des amendements successifs.

Aujourd'hui, dans le cadre de la loi de santé, il est de nouveau question d'ouvrir le champ d'exceptions à la loi Evin : accès aux médias jusque-là interdits - comme la télévision et le cinéma qui s'imposent à tous - liberté totale des contenus, qui pourront être incitatifs à la consommation, fin de l'obligation d'apposer l'avertissement sanitaire, et plus aucune protection de la jeunesse. Pour protéger le vin français, une dérogation à la loi est demandée pour toute "*boisson alcoolique disposant d'une identification de la qualité ou de l'origine*".

Malheureusement, et le phénomène est désormais tristement documenté, cette publicité désinhibée va contribuer à *fabriquer* les malades de demain, du fait de l'augmentation mécanique de la consommation qu'elle entrainera : maladies du foie, cancers, etc....

**Dans une Tribune publiée par Libération, que nous vous joignons et vous remercions de bien vouloir relayer aussi largement que possible, médecins et chercheurs s'alarment de cette situation et en appellent à un sursaut de la responsabilité des parlementaires, comme du gouvernement, à l'occasion de l'adoption définitive de la loi en seconde lecture le 16 novembre prochain !**

La tribune : [http://www.liberation.fr/debats/2015/11/09/la-loi-de-sante-va-creer-les-malades-de-demain\\_1412242](http://www.liberation.fr/debats/2015/11/09/la-loi-de-sante-va-creer-les-malades-de-demain_1412242)

---

*Contact Actions Addictions: Tel.01 45 39 55 27 – 07 83 40 31 85*  
*Actions-Addictions.org*